DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/254 :
Budget Supplémentaire de la commune pour l'exercice 2026- Budget principal et budgets annexes

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-254-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/254 : Budget Supplémentaire de la commune pour l'exercice 2026- Budget principal et budgets annexes.

Direction des Services Financiers - Direction Générale des Services

Comme chaque année à la même période, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'examen et au vote du Budget Supplémentaire de la Ville pour l'exercice en cours.

Il est rappelé que le Budget Supplémentaire demeure essentiellement un budget de report et de réajustement. Ainsi, il s'agit avant tout de reporter le résultat net de clôture de l'exercice précédent et de procéder à des ajustements de crédits à l'intérieur des différents postes budgétaires.

Par conséquent, en termes de marge de manœuvre, les inscriptions nouvelles demeurent limitées, car tributaires de l'excédent dégagé sur l'exercice antérieur et des recettes nouvelles intervenues depuis le vote du budget primitif.

I/ LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE (Budget principal) : le résultat net 2025.

Le Compte Financier Unique 2025 s'est soldé par un excédent net de clôture de **5 202 873 € (I),** représentant la marge de manœuvre, hors recettes nouvelles, pour financer ce projet de Budget Supplémentaire.

II/ FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

II-1- Corrections sur recettes de fonctionnement (Budget Principal) : + 1 238 594 €

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté) sont majorées de 1 238 594 € :

-recettes fiscales :	- 2 790 000 €.
-recettes de transfert et dotations :	+ 1 862 594 €.
-Autres :	+ 2 166 000 €

Le réajustement des recettes fiscales fait suite aux notifications officielles intervenues depuis le vote du budget primitif, s'agissant en particulier du produit des contributions directes dont les bases d'imposition ont finalement été revalorisées à hauteur de +0,8 % dans la loi de finances 2026 (promulguée le 19 février 2026). Cette hausse automatique, calculée par l'Insee sur la base de l'Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), marque un très net ralentissement par rapport aux années précédentes. Il s'agit de l'une des revalorisations les plus faibles observées depuis 25 ans.
Ce réajustement intègre également la réduction du taux d'imposition de la taxe sur le foncier bâti voté par l'assemblée le 15 avril dernier.

Par ailleurs, s'agissant de l'octroi de mer, la dotation globale garantie (DGG) pour 2026 notifiée en début d'année par les services préfectoraux équivaut pour la ville à un produit de 41,2 M€, sous réserve d'encaissement.
Néanmoins, l'observation des états de reversement aux communes depuis le mois de janvier montre qu'il existe un fort risque que le produit global de l'octroi de mer encaissé en 2026 soit, après 2024 et 2025, une nouvelle fois inférieur au montant de la dotation globale garantie.
Dans ces conditions, le principe de prudence conduit à ne pas corriger à la hausse la prévision du budget primitif (39 M€), privant la ville d'une recette supplémentaire de plus de 2 M€.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-254-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

De même, les notifications de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ayant suivi le vote du budget primitif, ainsi que le programme de reversement à la ville prévu dans le cadre de la fin de l'ancienne délégation de service public du casino, ont généré un complément de recettes à hauteur de +1 862 594 €.

Enfin, les autres recettes courantes supplémentaires procèdent d'opérations comptables neutres budgétairement (avec dépenses équivalentes en contrepartie), telles que la comptabilisation de la nouvelle délégation de service public du casino, ainsi qu'une reprise sur provisions prévue dans le cadre du réajustement du stock des provisions.

II-2- <u>Corrections sur dépenses de fonctionnement (Budget Principal)</u> : + 4 833 575 €

Les autorisations budgétaires en fonctionnement de l'exercice (hors déficit reporté) sont <u>majorées</u> de 4 833 575 € :

- dotations aux provisions : + 1 700 000 €.
- frais de personnel : + 1 500 000 €.
- frais généraux : + 870 000 €.
- frais financiers : + 610 000 €.
- autres : + 153 575 €.

Face à un contexte socio-économique toujours très incertain, la sécurisation du budget communal contre des risques financiers de toute nature doit se poursuivre à travers une politique du risque adaptée, en dépit de son impact sur les charges de fonctionnement de la ville. A cet effet, un crédit supplémentaire de 1 700 000 € est ouvert au budget.

Par ailleurs, l'augmentation progressive, à compter de 2025, de 12 points du taux (+ 38 %) de cotisations employeurs à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) sur 4 ans décidée par l'Etat dans le cadre de la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques se poursuit. Cette norme venant s'ajouter aux autres mesures catégorielles nationales ainsi qu'à l'impact du vieillissement du personnel communal (effet GVT), les charges de personnel doivent être réajustées à hauteur de 1 500 000 €.

Les frais généraux (chapitre 011), avec une ouverture de crédits complémentaires à hauteur de 870 000 €, intègrent un réajustement des budgets des services communaux nécessaires à leur activité de service public.

La hausse des frais financiers procède, d'une part, de la remontée des taux monétaires de type EURIBOR et livret A impactant une partie de la dette bancaire (pour mémoire, au 1er janvier 2026, 49 % de l'encours était indexé sur taux variables), d'autre part, de la mise en place de nouveaux emprunts en cours d'exercice nécessaires à la réalisation des investissements.

Au final, les crédits supplémentaires en section de fonctionnement représentent une augmentation de plus de 3 % par rapport au budget primitif. Hors dépenses financières et exceptionnelles, l'augmentation des dépenses courantes ressort à 2 523 575 € (+ 1.8 %).

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-254-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

III/ FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

III-1- Corrections sur recettes d'investissement (Budget Principal) : - 3 861 534 €.

Les recettes prévisionnelles d'investissement de l'exercice (hors excédent reporté) sont minorées de 3 861 534 € :

- FCTVA : + 650 000 €.
- emprunt du PPI : - 5 091 534 €.
- autres : + 580 000 €.

Contrainte d'évoluer dans un environnement économique de plus en plus complexe, la ville doit redéfinir une trajectoire budgétaire préservant ses équilibres fondamentaux. Cette stratégie inclut un objectif de désendettement qui passe par la réduction de l'autorisation maximale de souscription d'emprunt votée au budget primitif à hauteur de 5 091 534 €.

III-2- Corrections sur dépenses d'investissement (Budget Principal) : - 2 253 642 €

Les autorisations budgétaires en investissement de l'exercice (hors déficit reporté) sont minorées de 2 253 642 € :

- dépenses d'équipement : - 3 143 642 €.
- autres : + 890 000 €.

L'objectif de désendettement susmentionné implique l'ajustement du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) dont l'exécution observée depuis le début d'année conduit à réduire les crédits de paiement à hauteur de 3 143 642 €.

Au final, l'ajustement des crédits ouverts en section d'investissement représentent une réduction de – 2.5 % par rapport au budget primitif.

IV/ IMPACT SUR LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

La structure de financement du budget supplémentaire se traduit ainsi :

- Excédent du compte 2025 : + 5 202 873 €.
- Besoin de financement en fonctionnement : - 3 594 981 €.
- Besoin de financement en investissement : - 1 607 892 €.

Au final, **le Budget Supplémentaire (hors restes à réaliser) viendra augmenter les autorisations budgétaires de 2026 figurant au Budget Primitif de plus de 2.5 M€,** soit **une progression de 1.1 % par rapport au budget primitif**. :

Section	***Budget Supplémentaire 2026***	***Rappel Budget Primitif 2026***
	Montant	**Montant**
Investissement	-2 253 642 €	91 805 000 €
Fonctionnement	4 833 575 €	146 570 000 €
Total	**2 579 933 €**	**238 375 000 €**

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-254-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

V/ LES BUDGETS ANNEXES : Le budget annexe de la régie du port :

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe s'est soldé par un déficit net de clôture de - 37 014 €, réduisant la marge de manœuvre, hors recettes nouvelles, pour financer ce projet de Budget Supplémentaire.

Les recettes prévisionnelles de l'exercice (hors excédent reporté) sont majorées de 947 014 €, exclusivement en section d'investissement : elles enregistrent des opérations financières demandées par le comptable (ré-imputation de la dotation en espèces versées en 2020 lors de la création de la régie du port) et neutres budgétairement (avec dépenses équivalentes en contrepartie).

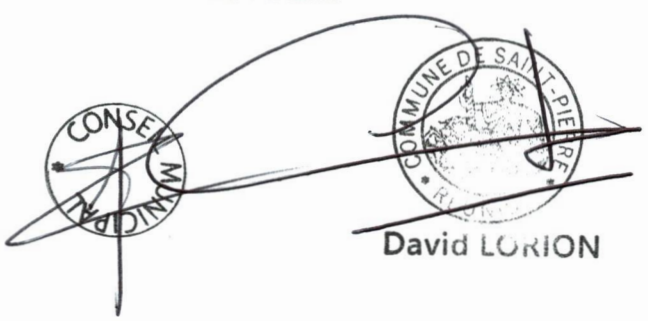
Le projet de budget supplémentaire de la régie du port propose une majoration des dépenses réelles (hors déficit reporté) à hauteur de **910 000 €,** répartis comme suit **:**

Section	***Budget Supplémentaire 2026***	***rappel Budget Primitif 2026***
	Montant	**Montant**
Investissement	910 000 €	535 850 €
Fonctionnement	0 €	32 150 €
Total	**910 000 €**	**568 000 €**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (7 abstention(s) (POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle)), DECIDE :

- DE VOTER le Budget Supplémentaire de la Ville (Budget Principal et budgets annexes) pour l'exercice 2026 au niveau du chapitre.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-254-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026